



## Consignes à respecter au sein des déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomarois

- ◆ L'accès dans une déchèterie n'est autorisé que lorsque le gardien a vérifié votre pièce d'identité et un justificatif de domicile et a donné son accord.
- ◆ L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3.5 tonnes et aux tracteurs agricoles avec remorque.
- ◆ L'accès aux quais est interdit aux enfants. Les enfants doivent rester dans les véhicules.
- ◆ La récupération de matériaux est strictement interdite.
- ◆ Il est interdit de monter dans les remorques lors du déchargement.
- ◆ Les gardiens ne sont pas autorisés à ouvrir votre véhicule et à porter des charges supérieures à 20kg.
- ◆ Les véhicules professionnels, de fonction, de service ou de location doivent détenir un protocole de sécurité de déchargement signé.
- ◆ Les professionnels sont interdits le vendredi après-midi et le samedi.
- ◆ Pour les professionnels, tout déchargement supérieur à 1 m<sup>3</sup> sera facturé.
- ◆ Les déchèteries sont des lieux non-fumeurs et sous vidéo surveillance.
- ◆ Les déchèteries et les gardiens doivent être respectés.
- ◆ Le non-respect d'une de ses règles ou des propos injurieux autorise le gardien à vous exclure de la déchèterie.

*Pour rappel, le gardien ne fait qu'appliquer le règlement intérieur. Si vous avez des remontées d'informations, vous pouvez contacter le bureau au 03.21.12.10.33*